

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Commune de LENS

**EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE FABRICATION DE PIECES PLASTIQUES
DESTINEES A L'AUTOMOBILE
STE MECAPLAST**

Par arrêté préfectoral du 28 septembre 2015, la société MECAPLAST, dont le siège social est situé Parc d'activité de la Croisette, rue des Poissonniers à LENS (62300) est autorisée à exploiter, sous le régime de l'enregistrement, une unité de fabrication de pièces plastiques destinées à l'automobile, pour lequel une consultation du public s'est déroulée du 6 juillet 2015 au 6 août 2015 inclus.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Cet arrêté est consultable sur le site internet de la préfecture et une copie est déposée aux archives de la Mairie de LENS et à la Préfecture - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.